

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **16 SEP. 2022** a été prescrite une enquête publique portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de servitude de passage sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux au bénéfice du Syndicat Mixte des eaux Rhône Ventoux.

Cette enquête publique se déroulera pendant 22 jours consécutifs, **du lundi 17 octobre 2022 à 10 heures au lundi 7 novembre 2022 à 17 heures inclus.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux – Tel 04 90 60 81 81

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 – Tel : 04 88 17 82 24).

Monsieur Bruno ESPIEUX, commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Monteux – 28 Place des Droits de l'Homme – 84170 MONTEUX afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, (du lundi au vendredi de 10h à 12h15 et de 15h à 17h30 sous réserves des mesures liées au contexte sanitaire).

Le dossier sera en outre consultable

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Monteux
- sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr – rubrique publications)
- sur le site internet du syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (www.rhone-ventoux.fr)

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public en mairie de Monteux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce registre ouvert à cet effet en mairie de Monteux - 28 Place des Droits de l'Homme.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête situé en mairie de Monteux 28 Place des Droits de l'Homme – 84170 MONTEUX.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête devant être bien précisé dans le sujet du mail

Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Monteux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Monteux – Salle de réunion de la Maison de la Fraternité – Boulevard Pasteur :

- le lundi 17 octobre 2022 de 10h à 12h
- le mercredi 2 novembre 2022 de 15h à 17h
- le lundi 7 novembre 2022 de 15h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Monteux, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles R.131-6 et R.131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra statuer par arrêté sur la demande d'instauration de servitude de passage sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux.

Fait à Avignon
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL